Mardi 27 avril 2010 : Transmission à l'Ucanss des données par les Caisses Nationales
Mercredi 28 avril 2010 : Transmission par l'Ucanss des données aux OSN

	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di		
	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
mai													Transmission par les Caisses Nationales du montant d'intéressement aux caisses locales							Notification aux salariés de leur intéressement par les caisses ; remise des bordereaux de versement sur le PEI													

Commission Nationale d'Interessement

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma			
	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29			
juin	Le salarié souhaitant investir dans le PEI remet à son service du personnel ses demandes de versements								Saisie par les organismes du montant investi par chaque salarié dans les fonds PEI et transmission à Natexis des fichiers sommes que les salairés souhaitent investir							Réception par Natixis des flux financiers envoyés par les organismes												Contrôle des flux financiers et régularisation par Natexis			

Date limite de compensation impérative

	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	
	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
juillet	Contrôle des flux financiers et régularisation par Natexis					Envoi des relevés d'investissement à chaque salarié																											